



RAPPORT ANNUEL

2016-2017



AGESSS

Association des gestionnaires
des établissements de santé
et de services sociaux



Représenter, promouvoir
et défendre les intérêts et
les droits des membres.



Consulter et
tenir informés les
membres en tout
temps.



Contribuer au
développement
ainsi qu'au
déploiement des
meilleures pratiques
de gestion.

Influencer
les acteurs en
participant aux
réflexions et aux débats
concernant les principaux
enjeux du réseau de la
santé et des services
sociaux.

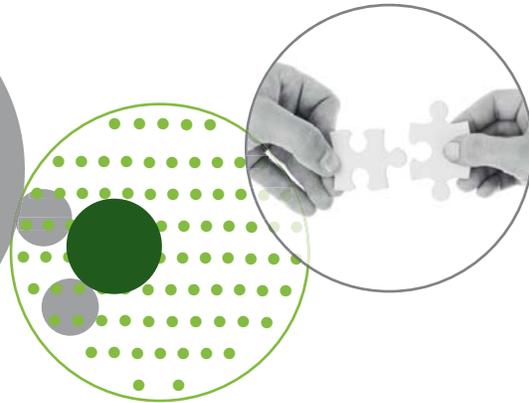
Valoriser
l'excellence en
gestion.





CHANTAL MARCHAND
Présidente-directrice générale

MOT DE LA PRÉSIDENTE- DIRECTRICE GÉNÉRALE



J'ai le grand plaisir de vous présenter le rapport annuel 2016-2017 de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et des services sociaux. Cette année a été marquée par la poursuite de nos démarches visant à faire valoir vos droits et intérêts, de même qu'à faire reconnaître la profession de gestionnaire. Celle-ci a vu la conclusion de plusieurs dossiers avec, entre autres, la transmission par le ministère de la Santé et des Services sociaux des nouvelles classes salariales à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 10 et l'entente de principe conclue au sujet de la rémunération globale qui assure la pérennité du RRPE.

Dans nos échanges avec vous, nous constatons qu'encore aujourd'hui, plus de deux ans après la mise en place de la nouvelle structure du réseau de la santé et des services sociaux, le stress découlant de la pression exercée pour atteindre les cibles financières, le peu de latitude et d'autonomie pour réaliser votre travail et l'essoufflement sont encore très présents.

À l'Association, nous saisissons toutes les opportunités pour porter votre voix dans tous les lieux d'échanges, d'influences et de discussions, de même que pour faire connaître votre vécu au quotidien à titre de gestionnaire. À cet égard, votre participation en grand nombre au sondage réalisé en avril 2016 sur le climat de travail nous a permis de dresser un bilan de l'an 1 de la loi 10, avec chiffres à l'appui, afin de marteler le message haut et fort auprès des acteurs concernés.

La structure associative

À la suite de la mise en place de notre nouvelle structure associative, l'année 2016-2017 nous a permis d'être le témoin de l'actualisation concrète des nouveaux exécutifs, avec l'appropriation de nouveaux rôles d'officiers s'y rattachant.

En parallèle, nous avons débuté la mise en place de la table des présidents. Deux rencontres ont eu lieu, soit les 30 septembre 2016 et 31 mars 2017. Cette table, qui réunit l'ensemble des présidents de sections d'établissements et de conseils régionaux, est un lieu d'échanges et de partage d'informations qui a pour but de soutenir le rôle de président dans chacun des établissements.

Le siège social

À la mi-décembre 2016, monsieur Yves Bolduc a annoncé sa décision de mettre fin à son mandat de président-directeur général et de prendre sa retraite. Ce dernier aura eu un passage marquant à l'Association en débutant son mandat par la gestion du tsunami lié à la loi 10 à la fin 2014 et en le terminant avec la négociation de l'entente de rémunération globale en décembre 2016.

De plus, le siège social a accueilli deux nouvelles membres dans son équipe : madame Annie Charest, à titre de conseillère en formation, accueil et intégration, et madame Karin Ptaszynski, à titre de conseillère en ressources humaines intérimaire, en remplacement de madame Valérie Sylvestre qui est en congé de maternité.

Les affaires juridiques et ressources humaines

Encore cette année, nos services ont été grandement sollicités et plusieurs dossiers individuels ont été traités. Je tiens à souligner le travail des conseillers en ressources humaines qui, de nouveau cette année, ont fait preuve d'un souci indéfectible à bien comprendre vos besoins, à mettre leurs compétences à votre service et à vous représenter diligemment auprès des instances concernées. D'ailleurs, avec une moyenne de 9,2/10, les résultats du sondage visant à évaluer

vosre satisfaction à l'égard des services reçus témoignent du maintien des standards d'excellence reconnus à l'Association.

Cette année a également été marquée par l'audition en Cour supérieure de notre requête en jugement déclaratoire. Celle-ci a été entendue devant l'honorable juge Suzanne Ouellet du 21 au 25 novembre 2016. Rappelons-nous que cette requête a été signifiée le 20 avril 2015, au ministre Gaétan Barrette et à la procureure générale du Québec, aux fins d'invalider le Règlement modifiant le *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96) édicté par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 23 mars 2015. Ce règlement avait pour effet de modifier substantiellement les conditions de travail applicables aux gestionnaires relativement aux mesures de stabilité d'emploi applicables lors de réorganisation administrative, et ce, quelques jours avant l'abolition de milliers de postes d'encadrement.

Enfin, après la conclusion de l'entente de principe en décembre 2016 relativement à la rémunération globale, des discussions ont été entamées avec le ministère dans le cadre du comité consultatif des relations professionnelles (CCRP) au sujet de la révision du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96), et ce, avec une fréquence de rencontres plus élevée que par le passé.

Les communications et la formation

Le Service des communications et de la formation a consolidé ses activités de communications internes et externes. En effet, l'année 2016-2017 a débuté par la réalisation d'un sondage portant sur le climat de travail vécu par les gestionnaires un an après l'entrée en vigueur de la loi 10. Les résultats éloquentes sur votre réalité ont suscité une forte couverture médiatique.

De plus, nous avons poursuivi nos efforts d'information auprès de la population en réalisant une deuxième publicité portant sur la profession de gestionnaire, laquelle a été diffusée sur les ondes de Radio-Canada et de RDI.

Cette année fut également marquée par la tenue de la première Journée annuelle des gestionnaires le 19 mai 2016 et l'organisation de la seconde

édition qui a été déplacée au 18 mai 2017. Cette journée vise notamment à déboulonner les mythes et les idées préconçues qui existent au sujet de la profession de gestionnaire et à faire connaître le rôle important que vous exercez.

Enfin, l'arrivée en janvier 2017 d'une nouvelle ressource au sein de l'équipe a permis la mise en place d'un processus d'accueil des nouveaux membres, lequel vise à établir une proximité entre l'Association et ceux-ci.

Les ressources financières, techniques et informationnelles

Concernant nos ressources financières, malgré la perte de 3 % de nos membres actifs et l'augmentation de 2 % de nos membres retraités, nous sommes en mesure de maintenir notre offre de services et de poursuivre la défense de vos droits avec les mêmes balises financières que celles qui avaient été prévues.

Toutefois, à la suite des modifications apportées au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), nous anticipons des départs à la retraite de membres. Nos prévisions à cet égard sont déjà identifiées.

Autres principaux dossiers de l'année :

- Élargissement de nos zones de collaboration avec les autres associations des secteurs de l'éducation et de la fonction publique;
- Suivi du dossier des assurances collectives;
- Recherche avec l'Université Laval sur la représentation collective des gestionnaires dans le réseau de la santé québécois et sur les impacts de la loi 10 sur le travail de ces derniers.

Étant préoccupée par ce que vous vivez au quotidien, l'équipe du siège social met tout en œuvre pour vous offrir des services à la hauteur de vos attentes. Ainsi, elle s'implique dans un processus d'amélioration continue.

En terminant, je tiens à vous remercier de la confiance témoignée au cours des derniers mois.



Chantal Marchand
Présidente-directrice générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017



COMITÉ EXÉCUTIF 2016-2017


YVES BOLDUC
Président-directeur général
02 SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN


CHANTAL MARCHAND
Vice-présidente
Présidente-directrice générale
intérimaire à compter du
12 décembre 2016
14 LANAUDIÈRE


FRANÇOIS DUBÉ
Secrétaire
01 BAS-SAINT-LAURENT


JOHANNE SIMARD
Trésorière
05 ESTRIE


STÉPHANE ROY
Premier directeur
03 CAPITALE-NATIONALE


FRANCE AUDET
Deuxième directrice
12 CHAUDIÈRE-APPALACHES


CAROLINE BETTEZ
Troisième directrice
08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017


DIANE ROY
02 SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN


ÉRIC CARDIN
04 MAURICIE-ET-CENTRE-DU-QUÉBEC


ALAIN DOSTON
06 MONTRÉAL


CLÉMENT CLOUTIER
07 OUTAOUAIS


LINE CLOUTIER
09 CÔTE-NORD


YVES LANTIN
11 GASPÉSIE — ÎLES-DE-LA-MADELEINE


**MARIE-CHRISTINE
GIROUX**
13 LAVAL


MAXIME CORBEIL
15 LAURENTIDES


DANIEL COLLIN
16 MONTRÉGIE


PAUL DÉSILETS
MEMBRE RETRAITÉ



RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNICATIONS, ACCUEIL ET FORMATION



FRANÇOIS DUBÉ
Coordonnateur du
comité

VALÉRIE PEPIN
Coordonnatrice du Service des
communications et de la formation

L'année 2016-2017 a été marquée par la consolidation des activités de communication, de même que par le développement du volet accueil des nouveaux membres. Voici les activités et projets qui ont ponctué l'année:

- Production et diffusion de quatre éditions électroniques du journal L'Intermédiaire (mars, juin, septembre et décembre 2016).
- Production, révision et mise à jour de toute la documentation corporative de l'Association (rapport annuel, brochures d'informations, carte d'accueil, etc.).
- Révision de notre positionnement par rapport à nos partenaires corporatifs. Ainsi, La Personnelle et La Capitale services conseils sont désormais les partenaires officiels de l'Association. Nous avons mis fin à notre partenariat avec Desjardins assurances pour les REER et CELI collectifs.
- Accroissement de notre présence sur les réseaux sociaux. Cette année, nous avons diffusé 197 publications sur Facebook, dont la publication la plus populaire a été notre sortie dans les médias concernant l'absence de détermination des classes salariales par le MSSS plus d'un an après l'entrée en vigueur de la loi 10. Cette publication du 10 juillet 2016 a été vue par 11 921 personnes. Nous avons également publié 227 tweets sur notre compte Twitter.
- Consolidation de notre présence médiatique. À la suite des efforts investis en relations publiques depuis les deux dernières années, nous sommes dorénavant interpellés régulièrement par les différents médias. En 2016-2017, nous avons reçu 39 demandes d'entrevues et d'information de journalistes. Nous avons également diffusé

cinq communiqués de presse.

- Production et diffusion de 25 Infolettres. L'Infolettre se confirme comme le moyen de communication privilégié pour informer nos membres.
- Maintien et développement du site Web de l'Association qui est le point central de notre stratégie d'information. Celui-ci est donc tenu à jour et propose des contenus adaptés en fonction des besoins de nos membres. Au cours de la dernière année, le site a reçu 79 092 visites. En moyenne, trois pages sont consultées lors de chaque visite.
- Réception et traitement de 33 demandes de soutien de la part de nos exécutifs de sections d'établissements (envoi de courriels aux membres, production d'un sondage, rédaction de documents, création de présentations PowerPoint, etc.). De plus, différents outils ont été élaborés pour nos élus dont, notamment, un guide de rédaction en soutien aux secrétaires d'exécutifs de sections, de même que des documents pour le recrutement de nouveaux membres.
- Réalisation, le 7 avril 2016, d'un sondage sur le climat de travail permettant de dresser un premier bilan après l'entrée en vigueur de la

loi 10. Les résultats de ce sondage ont obtenu une forte couverture médiatique, dont une entrevue de monsieur Yves Bolduc, président-directeur général à ce moment, et du ministre Barrette à l'émission 24/60 sur les ondes de RDI. En suivi à cette entrevue, nous avons répondu aux propos tenus par le ministre en publiant la toute première page publicitaire de l'histoire de l'AGESSS. Celle-ci est parue en page 2 du cahier « Actualités » du journal Le Devoir du 23 avril 2016.

- Mise sur pied de la première Journée annuelle des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux qui s'est déroulée le 19 mai 2016 sous le thème « Pleins feux sur les gestionnaires ». À cette occasion, nous avons développé le matériel visuel (affiches, signets, brochures, capsules vidéos) nécessaire pour l'animation dans chaque établissement d'une table d'information par nos représentants locaux. De plus, nous avons élaboré et diffusé la toute première publicité télévisée de l'histoire de l'Association. Cette publicité, d'une durée de 30 secondes, a été diffusée sur les ondes de Radio-Canada durant les téléjournaux de 18 heures et 22 heures et dans toutes les plages horaires sur RDI pour un total de 47 diffusions du 12 au 19 mai 2016.
- Création et diffusion d'une deuxième publicité lancée lors du Colloque 2016. Celle-ci a été diffusée sur les ondes de Radio-Canada durant les téléjournaux de 18 heures et 22 heures et dans toutes les plages horaires sur RDI pour un total de 55 diffusions du 28 octobre au 4 novembre. De plus, elle a été rediffusée sur les ondes de Radio-Canada dans la semaine du 26 décembre 2016 au 1^{er} janvier 2017, notamment pendant le Bye Bye, l'émission la plus écoutée au Québec avec 3,5 millions de téléspectateurs. Une autre grande première pour l'Association!
- Planification, organisation et coordination du Colloque de l'AGESSS qui a eu lieu les 27 et 28 octobre 2016 à Chicoutimi sous le thème « Osez l'équilibre ! ». Ce Colloque était également l'occasion de célébrer la 16^e édition du Prix d'excellence de l'AGESSS où 14 lauréats régionaux ont été récompensés.
- Création, en décembre 2016, d'un poste de conseillère en formation, accueil et intégration

au sein du Service des communications et de la formation, dont les principaux mandats seront la formation des membres et des élus, l'accueil et intégration des nouveaux membres, le soutien aux élus dans l'exercice de leurs fonctions, de même que les communications internes. Nous avons eu le plaisir d'accueillir madame Annie Charest, en janvier 2017, afin d'occuper cette fonction au sein de l'équipe. Son premier mandat a été de mettre en place un nouveau processus d'accueil des nouveaux membres, lequel prévoit notamment l'accueil de chaque nouveau membre par un premier contact téléphonique et un suivi par courriel dès l'adhésion afin de présenter l'offre de service de l'Association, le site Web et les outils à la disposition des membres.

QUATRE NUMÉROS DE LA REVUE LE POINT ONT ÉTÉ PUBLIÉS PENDANT L'ANNÉE 2016-2017 :





CHANTAL MARCHAND
Présidente-directrice générale
Coordonnatrice du comité

ANNIE CHAREST
Conseillère en formation,
accueil et intégration

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le comité de développement professionnel a tenu une conférence téléphonique le 15 juin 2016 et une rencontre en présentiel le 27 octobre 2016 à Chicoutimi. Rappelons que le comité a été mis sur pied pour voir à la mise en application de la *Politique nationale de développement des compétences du personnel d'encadrement*, et ce, dans chacune des régions.

Les travaux du comité se sont centrés sur les suivis du plan d'action élaboré en avril 2016, d'une part, et du déploiement du programme national de coaching du ministère, d'autre part. Plus précisément, les constats suivants ont été observés :

- Le rôle de vice-président au développement des compétences est connu dans les établissements. Dans la majorité des cas, le vice-président participe aux rencontres concernant le développement des compétences du personnel d'encadrement.
- Les demandes de reddition de comptes pour l'année 2015-2016 ont été adressées aux établissements par chaque vice-président au développement des compétences. Les difficultés rencontrées pour l'obtention de ces informations ont été communiquées au ministère.
- Le suivi concernant le déploiement du programme national de coaching du MSSS a permis de constater que ce dernier était à géométrie variable, voire même peu ou pas connu dans certains établissements. De plus, il a été observé que la participation à un programme de coaching demeure perçue comme un signe de faiblesse et que certains gestionnaires craignent d'être associés à cette référence.



Concernant le Comité national de main-d'œuvre et de développement du personnel d'encadrement, il a tenu une conférence téléphonique le 9 juin 2016.

Les sujets abordés ont été principalement le programme national de coaching et l'annonce de la création d'un groupe de travail du ministère au sujet d'un modèle de leadership. Aucune discussion n'a eu lieu au sujet de la révision de la *Politique nationale de développement des compétences du personnel d'encadrement*.

MISSION DU COMITÉ

Voir à la mise
en application de
la *Politique nationale
de développement des
compétences du personnel
d'encadrement*, et ce, dans
chacune des régions.

Membres du comité de développement professionnel 2016-2017

Chantal Marchand
Coordonnatrice du comité
Région 14 – Lanaudière

Patrick Legoupil
Région 01 – Bas-Saint-Laurent

Marianne Bouchard
Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean

Patrick Lacasse-Trudeau
Région 03 – Capitale-Nationale

Natalie Gélinas
Région 04 – Mauricie-et-Centre-du-Québec

Christian Bellemare
Région 05 – Estrie

Chantal Lauzon
Région 06 – Montréal

Émilie Delisle
Région 07 – Outaouais

Luc Gironne
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

Lysanne Cormier
Région 09 – Côte-Nord

Guy Grenier
Région 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Claude Rousseau
Région 12 – Chaudière-Appalaches

Marie-Christine Giroux
Région 13 – Laval

Alexandra Plourde
Région 14 – Lanaudière

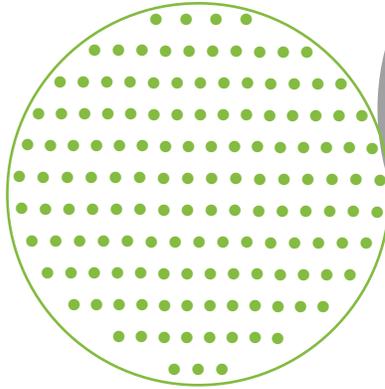
Nathalie Comtois
Région 15 – Laurentides

Manon Gauthier
Région 16 – Montérégie

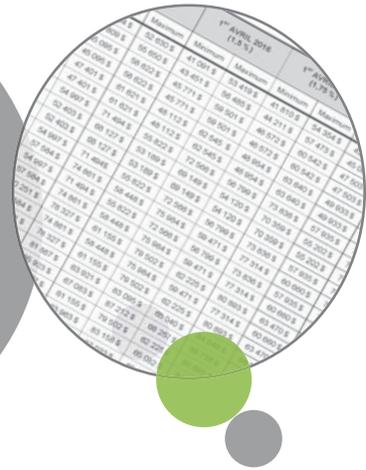
Annie Charest
Membre du siège social



JOANIE MAURICE-PHILIPPON,
avocate
Conseillère en ressources humaines



RÉMUNÉRATION ET CLASSIFICATION



La création des CISSS et des CIUSSS a eu, notamment, pour conséquence la nécessité de revoir l'ensemble des classes salariales des postes d'encadrement. Ainsi, la totalité des classes salariales des postes d'encadrement des nouveaux établissements a été déterminée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et approuvée par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Le 26 octobre 2016, l'Association a participé à une conférence téléphonique avec les représentants du MSSS et ceux des autres associations de gestionnaires afin d'obtenir des informations concernant la communication imminente des classes salariales et le processus d'évaluation et de classification. De fait, les résultats des classes salariales ont été transmis aux établissements vers le 28 octobre 2016.

Le 29 novembre 2016, l'Association a transmis une correspondance au MSSS afin de soumettre des questionnements et des demandes en lien avec la détermination des classes salariales. Ces questionnements et demandes concernent notamment l'incohérence de certains résultats, la révision des classes salariales, la démarche utilisée ainsi que l'obtention de l'ensemble des classes salariales et de la pondération.

Parallèlement à cette démarche, l'Association a transmis à ses membres des modèles de lettres afin d'obtenir, dans un premier temps, copie du dossier transmis au MSSS par l'employeur et, dans un deuxième temps, de soumettre des représentations justifiant la révision de la classe salariale par le MSSS.

Au terme de l'année 2016-2017, selon les informations obtenues, plus de 500 demandes de révision auraient été acheminées au MSSS et sont en cours de traitement.

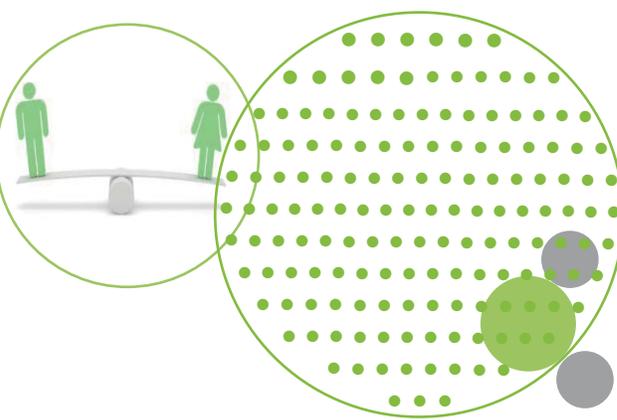
Directive ministérielle du 10 juin 2014

En parallèle, l'Association a poursuivi ses représentations dans le dossier concernant l'application de la directive ministérielle du 10 juin 2014. Dans les faits, l'Association représente plus de 100 membres auprès du MSSS relativement aux baisses de classe imposées à un grand nombre de gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux.

À cet égard, au cours de l'année 2016-2017, l'Association a poursuivi les échanges et les travaux avec le MSSS afin d'évaluer les possibilités de règlement des dossiers d'arbitrage. Force nous est de constater, au terme de ces discussions, que toute possibilité de règlement semble dorénavant écartée.

Toutefois, l'ensemble des dossiers a progressé à plusieurs niveaux. À ce stade, une question préliminaire a été soumise de concert par les associations, et ce, afin de cerner plus précisément l'enjeu juridique. De même, des propositions d'arbitres pouvant entendre le dossier ont été transmises au MSSS. Également, le MSSS nous a confirmé, le 2 décembre 2016, que tous les dossiers seraient transmis au procureur général du Québec. Toutefois, la grève des juristes de l'État a eu pour effet de retarder la désignation d'un procureur au présent dossier, lequel n'est toujours pas identifié au 31 mars 2017.

Par ailleurs, nous avons poursuivi nos travaux à l'interne et avons notamment continué de documenter l'ensemble des dossiers, en collaboration avec les membres concernés par cette directive.



MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE



VALÉRIE SYLVESTRE, avocate
Conseillère en ressources humaines

Le 18 mai 2012, l'Association a déposé une plainte devant la Commission de l'équité salariale (devenue la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) le 1^{er} janvier 2016) concernant environ 352 catégories d'emplois sur un total de 668 catégories d'emplois visées par l'exercice du maintien de l'équité salariale au 20 décembre 2011.

À la suite du dépôt de la plainte, un processus de conciliation a eu lieu avec des représentants de l'Association, du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et d'un conciliateur de la CNESST.

Vu l'absence de résultats satisfaisants, le 7 mai 2014, l'Association a déposé une offre de règlement global à l'intention du SCT dans le cadre de la démarche de conciliation.

À la suite du dépôt de l'offre de règlement global, quelques rencontres ont eu lieu avec les représentants du SCT, du MSSS et le conciliateur de la CNESST.

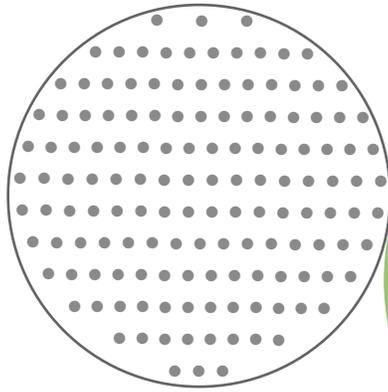
Le 26 janvier 2016, le SCT a transmis une contre-proposition à l'offre globale de l'Association déposée le 7 mai 2014, laquelle a été considérée comme inacceptable par l'Association. À la suite de cette contre-proposition, quelques échanges ont eu lieu entre les représentants de l'Association et ceux du SCT afin de poursuivre les discussions.

Au terme de l'année 2016-2017, devant l'absence de résultats, l'Association a relancé le conciliateur de la CNESST afin de reprendre le processus de conciliation.

Par ailleurs, le 23 mars 2017, la CNESST a rendu une décision à la suite de la demande du SCT de prolonger le délai pour compléter l'exercice du maintien de l'équité salariale au 20 décembre 2016. Ainsi, compte tenu des plaintes en suspens concernant l'exercice du maintien de l'équité salariale au 20 décembre 2011, la CNESST accorde un délai de six mois suivant la date la plus éloignée, soit du dernier règlement entre les parties ou soit de la dernière décision finale qui sera rendue. Par ailleurs, la CNESST rappelle que pour cet exercice d'évaluation du maintien de l'équité salariale, l'employeur devra utiliser les données du 20 décembre 2016.



EUGÈNE ABARRATEGUI, avocat
Coordonnateur du Service des affaires
juridiques et ressources humaines



CONDITIONS DE TRAVAIL



Comité consultatif des relations professionnelles (CCRP)

Rappelons que le CCRP est le forum permettant à l'AGESSS de discuter avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) des problèmes d'interprétation et d'application des conditions de travail des gestionnaires, membres de l'AGESSS. C'est également l'endroit où sont discutés les projets de modifications des conditions de travail des gestionnaires.

Au cours de l'année 2016-2017, le CCRP s'est réuni à 8 reprises.

Plus particulièrement, le 17 janvier 2017, le MSSS informait l'AGESSS qu'il avait obtenu le mandat du Conseil du trésor de consulter les représentants du personnel d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux quant à une refonte règlementaire de leurs conditions de travail et de rémunération.

Lors des 4 rencontres qui ont suivi, le MSSS a déposé 23 sujets pour lesquels il souhaitait obtenir l'avis de l'AGESSS.

Ces consultations visent tant des améliorations envisagées dans l'application de certaines dispositions normatives que la consultation, la représentativité et la reconnaissance des associations de cadres, soit l'AGESSS, l'APER et l'ACSSSS. Fait à remarquer : une place est accordée aux discussions entourant le développement organisationnel, soit les conditions d'exercice et les bonnes pratiques de gestion.

Le résultat de ces consultations fera l'objet de discussions avec les représentants du Conseil du trésor avant de pouvoir cheminer vers des propositions d'adoption d'un nouveau règlement ou de modifications du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96).

Entente à l'égard d'éléments de rémunération globale

Le 9 novembre 2016, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a déposé ses orientations en lien avec la rémunération globale du personnel d'encadrement des secteurs de l'éducation, de la fonction publique et de la santé et des services sociaux.

Les sujets abordés ont été :

1. Les échelles de traitement;
2. Les primes et allocations;
3. Les bonis reliés au rendement;
4. Le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);
5. Les rémunérations additionnelles;
6. L'harmonisation intersectorielle.

Outre les redressements annuels et la rémunération additionnelle accordés pour les périodes du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020 et les modifications apportées au RRPE à compter du 1^{er} avril 2017, l'entente a notamment conduit à l'obtention d'ajout de sommes pour régler des problématiques sectorielles comme suit, soit :

- Pour l'exercice 2017-2018, une enveloppe équivalant à 1,5 % de la masse salariale;
- Une enveloppe additionnelle de 2 % pour l'exercice 2019-2020.

Ainsi, durant la période s'étant terminée le 31 mars 2017, l'AGESSS a déposé au MSSS ses priorités en lien avec le 3,5 % de la masse salariale dégagée par le Secrétariat du Conseil du trésor.



ASSURANCE ET RETRAITE



CHANTAL MARCHAND
Présidente-directrice générale



JOANIE MAURICE-PHILIPPON,
avocate
Conseillère en ressources humaines

L'année 2016 devait marquer la fin de l'entente conclue avec le gouvernement en 2012 concernant le RRPE. Or, cette échéance a été reportée à la fin de l'année 2017 afin que les travaux, réflexions et discussions se poursuivent avec l'objectif d'assurer la pérennité du régime de retraite, tout en assurant un taux raisonnable de cotisation.

Toutefois, une entente de principe concernant la rémunération globale est intervenue le 11 décembre 2016 entre le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et les différentes associations de gestionnaires. Cette entente prévoit de nouvelles modifications au RRPE afin d'en assurer la pérennité et l'équité intergénérationnelle.

D'abord, les critères d'admissibilité à la retraite sans pénalité, de même que la pénalité applicable, seront modifiés en juillet 2019. Également, le taux de cotisation des participants sera établi selon l'équivalent du coût du service courant, et ce, pour les années 2018 à 2022, ayant ainsi pour effet de le réduire en comparaison du taux de cotisation des dernières années.

En contrepartie, le gouvernement s'engage notamment à :

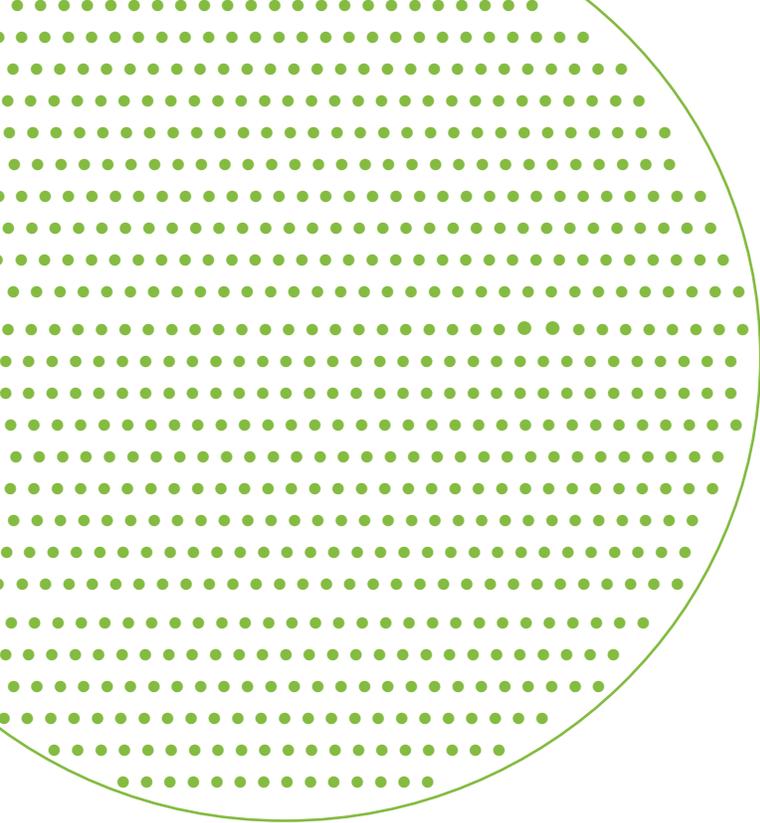
- Verser dans la caisse des participants les économies du gouvernement générées par les modifications des dispositions du régime;

- Prendre en charge l'obligation actuarielle des retraités du RRPE au 31 décembre 2014, de sorte que le passif et l'actif de ces retraités seront transférés à la charge du gouvernement;
- Payer, de concert avec les employeurs autonomes, une compensation pour combler l'écart entre le taux de cotisation total du régime et le coût de service courant.

Enfin, un comité de travail sera créé, à compter de 2018, pour résoudre la problématique récurrente des coûts de transfert.

Cette entente permet de régler, à moyen terme, la situation financière déficitaire du régime et d'en réduire la maturité. Au surplus, elle permet de maintenir un caractère distinctif pour le régime.

Par ailleurs, le rendement du RRPE au 31 décembre 2016 a été de 7,1 %. Ceci a eu pour effet de faire passer la valeur de la caisse des participants de 10,4 milliards de dollars au 31 décembre 2015 à 11 milliards de dollars au 31 décembre 2016.



RACAR

Le départ à la retraite de monsieur Yves Bolduc, à titre de président-directeur général de l'AGESSS, a également entraîné son départ du bureau de direction du RACAR.

De plus, madame Valérie Pepin a quitté son siège de déléguée au RACAR au profit de ses fonctions de coordonnatrice du Service des communications et de la formation à l'Association.

Nous les remercions sincèrement pour leur implication et leur engagement dans la défense des intérêts des gestionnaires en matière d'assurance et de retraite.

Dorénavant, la représentation de l'AGESSS au sein du RACAR est assumée par madame Chantal Marchand, à titre de vice-présidente assurance, et madame Joanie Maurice-Philippon, à titre de déléguée.

Le régime collectif d'assurance du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic

Au 1^{er} janvier 2017, la tarification du régime d'assurance maladie a été majorée d'environ 3,3 %.

Quant au régime obligatoire d'assurance vie, la prime liée à cette protection a été augmentée de 4 %, portant son coût à 0,090 % du salaire. De plus, nous maintenons pour cette année le congé de prime de 60 % qui avait été accordé en 2016.

La tarification du régime facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent et du conjoint augmente de 8,2 % et le congé de prime est diminué à 50 %, les surplus disponibles au régime ne permettant pas de maintenir le niveau de congé de prime à 70 %.

Par ailleurs, les travaux entamés par le RACAR au cours de l'année 2015, visant à identifier des solutions qui pourraient permettre de freiner l'augmentation des primes d'assurance, se sont poursuivis au cours de l'année 2016. À cet égard, certaines modifications seront apportées au régime en date du 1^{er} janvier 2018 (substitution générique et augmentation du déboursé maximal). Également, le régime collectif d'assurance des retraités fait l'objet d'une étude approfondie afin d'identifier les enjeux et hypothèses envisageables quant à son avenir.

Enfin, le processus d'appel d'offres concernant le renouvellement du contrat portant sur les régimes collectifs des assurances s'est entamé en 2016 et devrait se poursuivre au cours de l'année 2017.



PAUL DÉSILETS
Membre retraité au conseil d'administration et représentant au CCR

Relevant du comité paritaire intersectoriel (CPI), le comité consultatif des retraités (CCR) a pour mission de permettre aux participants aux régimes d'assurance collective des retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic d'être impliqués dans l'administration de leurs régimes et aux membres du comité d'être informés des orientations privilégiées par les participants à ces régimes.

L'année 2016-2017 a été marquée par d'importants travaux de réflexion au CCR concernant l'avenir des régimes d'assurance collective des retraités des secteurs public et parapublic.

Dans un premier temps, rappelons-nous que la *Loi sur l'assurance médicaments* du Québec prévoit l'obligation pour toute personne âgée de moins de 65 ans qui est admissible à un régime privé d'assurance médicaments, tel que les régimes d'assurance collective offerts aux retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec, d'y adhérer, d'y participer et d'assurer, s'il y a lieu, son conjoint et ses enfants à charge.

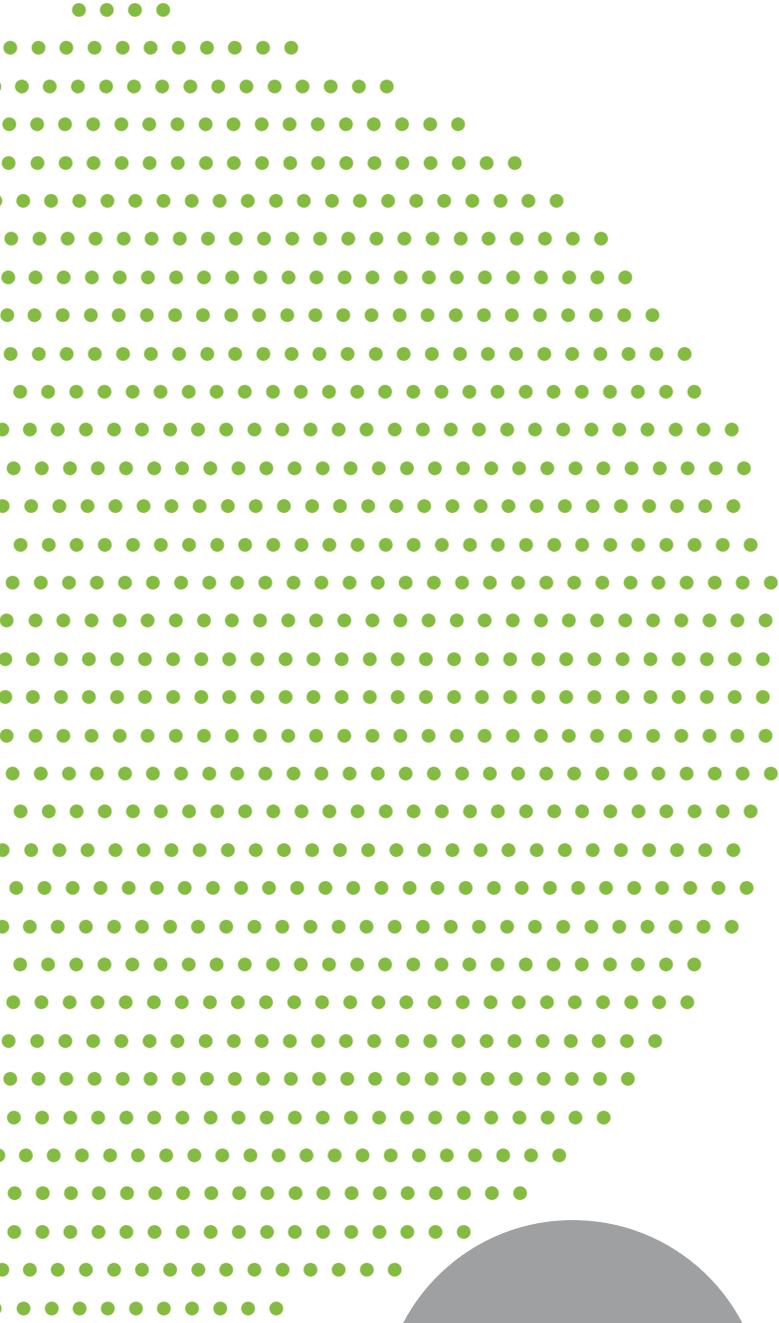
Dans un second temps, considérant que l'employeur ne contribue plus au financement, les primes desdits régimes sont assumées à 100 % par les retraités.

À cet égard, la prime est le résultat d'une règle de calcul fort simple, soit :

Primes =	Réclamations des assurés + réserves pour des réclamations à venir + frais d'administration
----------	--

Or, la prime annuelle pour les moins de 65 ans a grimpé en flèche au cours des dernières années. En 2017, la prime annuelle pour les moins de 65 ans dans le régime enrichi statut familial a atteint en 2017 la somme de 5 500 \$, taxes incluses, ce qui constitue une augmentation de 66 % depuis 2007. Cette augmentation a soulevé de nombreuses critiques de la part des nouveaux retraités et des retraités actuels de moins de 65 ans.

Étant conscient et sensible au coût de vos régimes d'assurance collective, le CCR a entrepris depuis un certain temps des discussions avec le Secrétariat du Conseil du trésor afin d'analyser différents scénarios possibles dans ce dossier. À ce sujet, des pistes de solutions ont été identifiées par plusieurs experts impliqués et les travaux se poursuivent dans ce dossier.

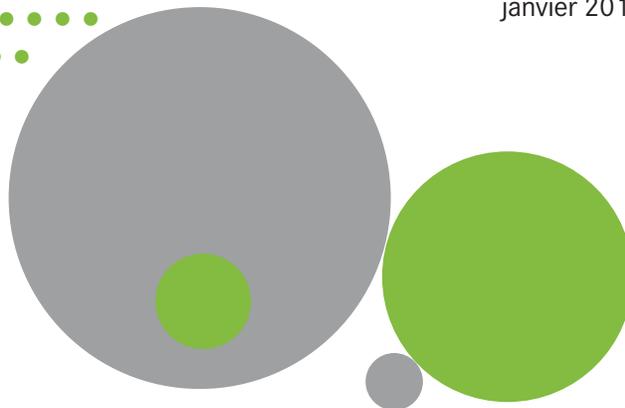


En parallèle, à la suite de l'étude réalisée à la fin de l'année 2015 par la firme Aon Hewitt à la demande du CCR sur le profil d'utilisation des assurés dans notre régime et sur le coût des médicaments, les modifications suivantes sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017 :

1. La substitution générique obligatoire;
2. La modification de la liste des médicaments admissibles pour le régime enrichi;
3. La modification du déboursé maximal annuel;
4. L'ajout des psychothérapeutes à la couverture d'assurance (régime enrichi), rétroactivement au 1^{er} janvier 2016. Ce type de professionnels est ajouté à même le regroupement « psychiatre, psychanalyste, psychologue, travailleur social, thérapeute conjugal et familial ».

Enfin, les activités liées au CCR au courant de l'année 2016-2017 ont été les suivantes :

- Participation à quatre rencontres pré-CCR, quatre rencontres du CCR et quatre conférences téléphoniques;
- Rédaction de deux articles pour le Bulletin du CCR : « Hausse des coûts des régimes accident maladie » dans l'édition de juillet 2016 et « Saviez-vous que... » dans celle de janvier 2017.



FINANCES



JOHANNE SIMARD
Coordonnatrice du
comité



SYLVIE LANGLOIS, CPA, CGA
Coordonnatrice du Service des
ressources financières, techniques et
informatiques

Au cours de l'année 2016-2017, les membres ont tenu quatre réunions. Ils ont étudié et fait des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif et réalisé les projets suivants :

- Étude des 13 rapports financiers périodiques;
- Étude des états financiers audités au 31 mars 2017;
- Étude des subventions aux régions et sections;
- Suivi des rapports d'élections des régions et des sections;
- Suivi des fermetures des comptes bancaires des anciennes sections locales;
- Mise à jour des procédures et règlements en matière d'administration des ressources financières;
- Étude et recommandation en vue du renouvellement des contrats de service;
- Analyse des prévisions budgétaires 2017-2018;
- Étude des bonifications à verser aux régions dans le cadre de leur participation à l'AGA;

- Recommandation au conseil d'administration du renouvellement de l'entente de partenariat avec la revue Le Point en santé et services sociaux et d'un abonnement à la revue pour tous les membres actifs, en format électronique.

Mission : assurer une saine gestion de l'ensemble des aspects financiers de l'Association, dans le respect, l'intégrité et l'atteinte des objectifs tels que définis dans les statuts et règlements.

Membres du comité

Johanne Simard, coordonnatrice du comité
Trésorière de l'AGESSS
CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Sylvie Langlois, CPA, CGA
Coordonnatrice du Service des ressources
financières, techniques et informatiques,
AGESSS

Maxime Corbeil
CISSS des Laurentides

Yves Bolduc
Président-directeur général
AGESSS

Chantal Marchand
Présidente-directrice générale intérimaire
AGESSS

RAPPORT FINANCIER

BILAN

Extrait – États financiers audités

BILAN		
Au 31 mars	2017	2016
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	574 839	864 414
Créances	341 150	361 272
Frais payés d'avance	81 386	74 529
Placements échéant au cours du prochain exercice	96 518	138 699
	1 093 893	1 438 914
AVANCE À UN SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ, SANS INTÉRÊTS	35 576	28 719
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR	1 193 934	620 161
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 342 041	1 452 853
ACTIFS INCORPORELS	170 623	207 459
	3 836 067	3 748 106
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dettes de fonctionnement	305 459	347 542
Ristournes à payer – régions et sections	84 245	98 013
Produits reportés	4 566	5 645
	394 270	451 200
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	1 512 663	1 660 311
Affecté	456 976	623 489
Non affecté	1 472 158	1 013 106
	3 441 797	3 296 906
	3 836 067	3 748 106

AU NOM DU COMITÉ

Djivarel administrateur

Chantal Marchand administrateur

RAPPORT FINANCIER

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Extrait - États financiers audités

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

								2017	2016
	Ressources financières et informationnelles	Ressources humaines et affaires juridiques	Communication et formation	Direction générale	Location de locaux	Mandats et comités	Régions et sections	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS									
Cotisations et droits d'entrée								2 980 208	2 943 649
AUTRES									
Location								53 992	52 157
Autres produits								67 286	101 648
Variation nette des gains non matérialisés sur les placements								7 419	(17 014)
Congrès								141 492	-
								3 150 397	3 080 440
CHARGES									
Salaires et charges sociales	277 698	634 482	193 824	342 828	-	-	-	1 448 822	1 532 653
Assurances	947	2 842	1 007	1 125	385	-	-	6 306	6 855
Communication externe	-	-	126 386	-	-	-	-	126 386	5 792
Congrès et assemblée générale	-	-	-	-	-	144 008	57 099	201 107	130 621
Courrier	1 736	3 609	1 390	1 575	-	-	1 783	10 093	9 858
Dépenses des comités	-	9 624	-	-	-	143 947	-	153 571	100 885
Électricité	3 443	10 597	3 420	4 181	9 921	-	-	31 562	30 191
Dépenses générales	11	4 225	202	5 906	-	-	-	10 344	6 774
Entretien et réparations	7 300	22 404	7 818	8 949	4 546	-	-	51 017	76 492
Frais de formation	4 941	15 563	3 379	2 155	-	-	-	26 038	22 913
Fournitures de bureau et papeterie	1 528	5 845	1 418	1 388	-	-	-	10 179	14 691
Frais informatiques	105 998	-	-	-	-	-	-	105 998	104 370
Services professionnels	9 572	227 189	-	10 607	977	-	-	248 345	81 426
Imprimerie	46	108	125	-	-	-	3 778	4 057	4 413
Information aux membres	-	-	-	-	-	-	79 057	79 057	81 887
Intérêts et frais bancaires	9 683	48	24	-	-	-	-	9 755	9 037
Publicité	-	-	-	-	-	7 473	-	7 473	6 388
Régions et sections	-	-	-	-	-	-	265 838	265 838	339 468
Taxes et permis	5 830	17 489	6 194	6 923	10 662	-	-	47 098	55 693
Télécommunications	1 324	7 560	2 336	3 592	-	-	-	14 812	14 578
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	5 609
Amortissement de la bâtisse	10 180	30 593	10 821	12 085	17 430	-	-	81 109	81 110
Amortissement des autres immobilisations corporelles	4 109	11 584	4 406	4 976	542	4 086	-	29 703	33 617
Amortissement des actifs incorporels	4 297	11 998	4 842	4 870	-	5 163	5 666	36 836	29 379
	448 633	1 015 760	367 592	411 160	44 463	304 677	413 221	3 005 506	2 784 680

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

144 891 295 780

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN POURCENTAGE

14,83 % 33,80 % 12,23 % 13,68 % 1,48 % 10,14 % 13,74 % 100 %

				2017	2016
	Investi en immobilisations	Affecté	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE, début de l'exercice	1 660 311	623 489	1 013 106	3 296 906	3 001 126
Excédent des produits sur les charges	(147 648)	(166 513)	459 052	144 891	295 780
SOLDE, fin de l'exercice	1 512 663	456 976	1 472 158	3 441 797	3 296 906



**RAPPORT DU
SIÈGE SOCIAL**



LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

L'équipe de l'AGESSS



DIRECTION GÉNÉRALE

Chantal Marchand	Présidente-directrice générale
Chantal Blanchard	Attachée d'administration

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

Eugène Abarrategui, avocat	Coordonnateur du Service des affaires juridiques et ressources humaines
Jean-Philippe Brunette, avocat	Conseiller en ressources humaines
Joanie Maurice-Philippon, avocate	Conseillère en ressources humaines
Karin Ptaszynski, avocate	Conseillère en ressources humaines intérimaire
Valérie Sylvestre, avocate	Conseillère en ressources humaines
Sylvie Dutka	Secrétaire juridique
Manon Lavoie	Secrétaire juridique

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DE LA FORMATION

Valérie Pepin	Coordonnatrice du Service des communications et de la formation
Marie-Andrée Aubertin	Agente d'information et de liaison
Annie Charest	Conseillère en formation, accueil et intégration

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES, TECHNIQUES ET INFORMATIONNELLES

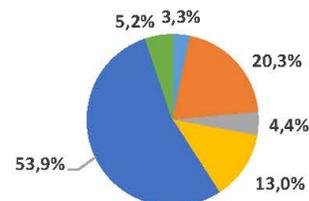
Sylvie Langlois, CPA, CGA	Coordonnatrice du Service des ressources financière, techniques et informationnelles
Isabelle Chapdelaine	Agente de bureau
Yolaine Dubé	Agente de bureau
Guillaume Painchaud	Consultant en technologies de l'information
Nancy Vallée	Agente de bureau



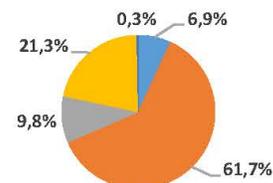
1^{er} avril 2016 au
31 mars 2017

SOMMAIRE DES APPELS REÇUS ET TRAITÉS

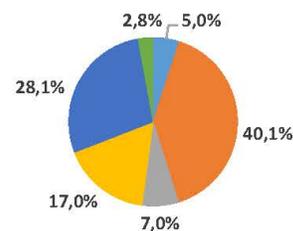
Entrées		
Direction générale	487	3,3%
Service des affaires juridiques et ressources humaines	3 025	20,3%
Service des communications et de la formation	655	4,4%
Service des ressources financières, techniques et informationnelles	1 933	13,0%
Boîtes vocales	8 046	53,9%
Télécopieur	770	5,2%
Total:	14 916	100,0%



Sorties		
Direction générale	949	6,9%
Service des affaires juridiques et ressources humaines	8 488	61,7%
Service des communications et de la formation	1 346	9,8%
Service des ressources financières, techniques et informationnelles	2 939	21,3%
Télécopieur	45	0,3%
Total:	13 767	100,0%



Entrées/Sorties		
Direction générale	1 436	5,0%
Service des affaires juridiques et ressources humaines	11 513	40,1%
Service des communications et de la formation	2 001	7,0%
Service des ressources financières, techniques et informationnelles	4 872	17,0%
Boîtes vocales	8 046	28,1%
Télécopieur	815	2,8%
Total:	28 683	100,0%



**SERVICE
DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET
RESSOURCES
HUMAINES**

**DOSSIERS
RÉGLÉS
1^{er} avril 2016 au
31 mars 2017**



**AGESSS
DOSSIERS RÉGLÉS DU 1^{er} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017 *
DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES**

CATÉGORIES:	AVANTAGES SOCIAUX	MESURES DE STABILITÉ D'EMPLOI	MESURES DISCIPLINAIRES ADMINISTRATIVES	RÉMUNÉRATION	POLITIQUES DE GESTION	DIVERS	TOTAL PAR RÉGIONS
-------------	----------------------	-------------------------------------	--	--------------	--------------------------	--------	----------------------

RÉGIONS:

Région 01 :	Bas-Saint-Laurent	0	0	5	1	0	0	6
Région 02 :	Saguenay-Lac-St-Jean	0	0	1	1	1	0	3
Région 03 :	Capitale-Nationale	1	1	7	26	0	0	35
Région 04 :	Mauricie-Centre-du-Québec	2	0	3	3	2	0	10
Région 05 :	Estrie	0	2	6	1	0	0	9
Région 06 :	Montréal	4	15	24	15	1	2	61
Région 07 :	Outaouais	0	0	3	4	0	0	7
Région 08 :	Abitibi-Témiscamingue	0	0	2	0	0	0	2
Région 09 :	Côte-Nord	0	0	1	4	0	0	5
Région 11 :	Gaspésie-Iles-de-la-Madelei	0	0	0	0	0	0	0
Région 12 :	Chaudière-Appalaches	0	0	6	0	0	0	6
Région 13 :	Laval	1	3	4	5	0	0	13
Région 14 :	Lanaudière	2	2	4	0	1	2	11
Région 15 :	Laurentides	2	2	10	2	0	0	16
Région 16 :	Montérégie	3	4	6	1	0	0	14
Régions 10- 17-18 :	Nord-du- Québec/Nunavik/Terres-Cries- Baie-James	0	1	2	3	0	0	6
TOTAL:		15	30	84	66	5	4	204
Heures travaillées		79	246	688	277	94	63	1447

Nombre d'heures consacrées à la réalisation des mandats

1447

Valeur des indemnités et règlements intervenus dans les dossiers pendant cette année:

2 496 803,00 \$

* Dossiers pour lesquels un membre a mandaté l'AGESSS afin de le représenter auprès de son établissement ou de tout autre instance administrative. Le nombre d'heures représente le temps consacré à l'exécution du mandat.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

AUDITEURS

MALLETTE S.E.N.C.R.L.
Monsieur Léo Drolet, CPA auditeur, CA
855, avenue Broadway, bureau 210
Shawinigan (Québec) G9N 8B8

BANQUE

RBC Banque Royale du Canada
Succursale Vieux-Longueuil
43, rue Saint-Charles Ouest
Longueuil (Québec) J4H1C5

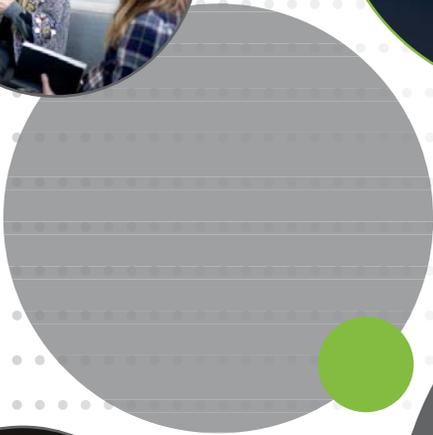
CONSEILLERS JURIDIQUES

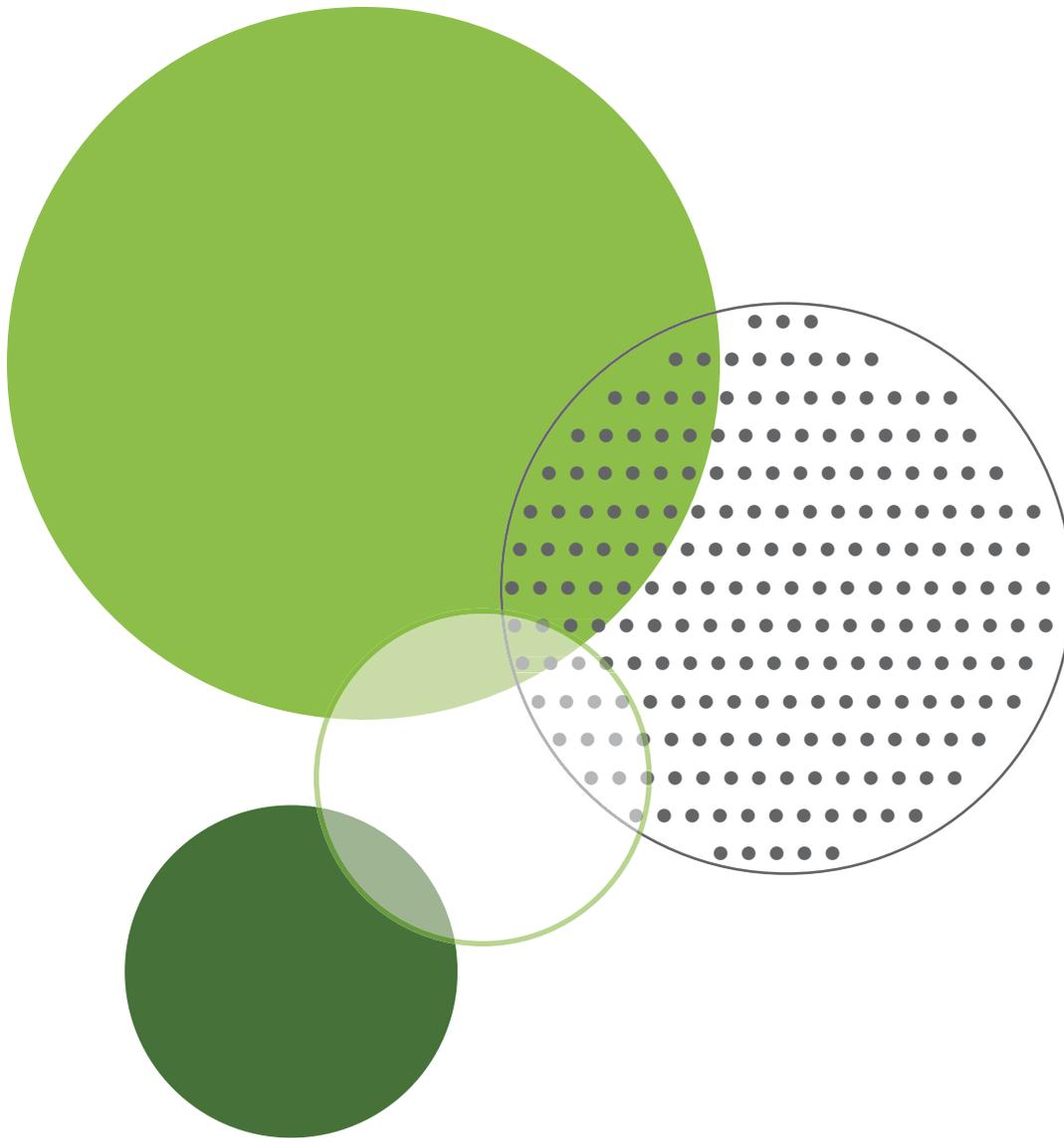
Langlois avocats
Complexe Jules-Dallaire, T3
2820, boulevard Laurier, 13^e étage
Québec (Québec) G1V 0C1

La prochaine assemblée annuelle de l'AGESSS se déroulera le vendredi 3 novembre 2017 au Fairmont Tremblant à Mont-Tremblant. Les assemblées générales subséquentes auront lieu au Centre de congrès et d'exposition de Lévis, le 1^{er} novembre 2018 et à l'Hôtel Universel à Rivière-du-Loup le 27 septembre 2019.

MERCI À NOS
PARTENAIRES







AGESSS

Association des gestionnaires
des établissements de santé
et de services sociaux

601, rue Adoncour, bureau 101, Longueuil (Québec) J4G 2M6
T 450 651-6000 1 800 361-6526 F 450 651-9750
agesss@agesss.qc.ca | agesss.qc.ca



AGESSS



@agesss_info

